



**Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier  
Programme de rénovation intégrée de Cités Minières**

**Subventions État pour les réhabilitations de logements miniers  
Financements PALULOS-ERBM**

—  
**CRHH du 08 février 2021**

**1 / OBJET des subventions ERBM**

L'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM), signé le 07 mars 2017 par l'État, le Conseil régional, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, les huit intercommunalités du Bassin minier (CABBALR, CALL, CAHC, CCOM, CAD, CCCO, CAPH, CAVM) est porteur de l'objectif partagé d'accélérer le rythme de réhabilitations de logements miniers énergivores, en visant la réalisation de 23.000 réhabilitations en 10 ans. L'Engagement souligne que ces réhabilitations doivent s'inscrire préférentiellement dans des opérations de rénovation intégrée de cités minières, qui seules peuvent contribuer à un changement d'image durable et faire levier pour une métamorphose du bassin minier.

Pour atteindre cet objectif, correspondant à un doublement du rythme projeté par les bailleurs sans aides spécifiques (qui était de 11 000 réhabilitations), l'État s'est engagé à mobiliser des financements à hauteur de 100 M€ sur 10 ans. La Région Hauts-de-France et les EPCI comptant des logements miniers (CABBALR, CALL, CAHC, DA, CCCO, CAPH, CAVM) ont pris des engagements similaires et mis en place des dispositifs de subvention.

La mobilisation des crédits d'Etat a pris la forme depuis 2018 d'une inscription de 10 M€ annuels de crédits d'autorisation d'engagement par la loi de finances sur le programme budgétaire 135. A compter de 2021, l'engagement pour l'Etat (70 M€) est inscrit dans le projet de contrat de plan Etat - Région 2021-2027.

**2/ BILAN du Programme ERBM de rénovation intégrée des cités minières à fin 2020**

Le programme initial de rénovation intégrée des cités minières a été arrêté en comité de pilotage de l'ERBM en juin 2018. Il compte 35 opérations, qui totalisent un volume estimé de logements sociaux miniers à réhabiliter de l'ordre de 7 300 logements, pour lesquels il était alors prévu que les chantiers aient débuté avant fin 2021.

Après la définition de la méthode et la mise au point d'un référentiel partagé d'ambitions communes pour ces rénovations intégrées, 2019 a vu le nombre de réhabilitations croître de 65 % par rapport aux années antérieures.

L'année 2020 était conçue comme une année d'accélération accrue, manifestant la montée en puissance du programme avec l'arrivée à maturité de nombreuses opérations. Les crises sanitaire et économique ont contrarié ces prévisions. Onze opérations sont arrivées au stade du financement, qui précède immédiatement la mise en chantier. Les financements accordés en 2020 s'élèvent à 12.448.000 € pour 1.244 logements à réhabiliter.

A fin 2020, en cumulé des trois premières années du programme, 2 115 réhabilitations ont été financées dans le cadre d'opérations groupées, ainsi que 132 réhabilitations anticipées essentiellement en 2018.

La subvention théorique de l'État était calculée sur une base de 7 500 € par logement réhabilité (objectif d'étiquette énergétique C), assortie de bonifications pour l'atteinte du niveau BBC et pour le recours aux éco-matériaux.

Sur les exercices 2018 et 2019, les subventions ERBM de l'État ont été accordées pour 1 003 réhabilitations cumulées, avec un montant moyen de subvention de 8 975 €. En 2020, ce montant moyen s'est établi à 10 035 € par réhabilitation, témoignant que les bailleurs se sont emparés des bonus instaurés pour l'atteinte du niveau de performance BBC rénovation et l'usage d'éco-matériaux.

L'orientation vers les éco-matériaux, partagée et soutenue également par la collectivité régionale, est un acquis positif qui peut d'ores et déjà être relevé. Son impact sur le coût moyen unitaire des subventions appellera toutefois une réflexion commune des partenaires à l'occasion de la programmation complémentaire, afin de préserver l'équilibre du programme.

		Dpt Nord	Dpt Pas-de-Calais	Total
2018 (réalisé)	Nombre de réhabilitations subventionnées	153	231	384 logements
	Nombre d'opérations groupées initiées	1	1	2 opérations
2019 (réalisé)	Nombre de réhabilitations subventionnées	268	351	619 logements
	Nombre d'opérations groupées initiées	2	3	5 opérations
2020 (réalisé)	Nombre de réhabilitations subventionnées	514	733	1 247 logements
	Nombre d'opérations groupées initiées	4	6	11 opérations
2021 (prévisionnel)	Nombre de réhabilitations subventionnées	1.694	1.559	3.015 logements
	Nombre d'opérations groupées initiées	9	7	16 opérations
Totaux	Nombre de réhabilitations subventionnées	2.391	2.874	5.265 logements
	Nombre d'opérations groupées initiées	16	17	33 opérations (avec tranches ultérieures pour certaines)

### 3/ Répartition des crédits 2021 (10 M€ en AE)

2021 est une année pour laquelle les projections des partenaires font apparaître un pic d'entrée en travaux de réhabilitation, cumulant un effet report de 2020 sur 2021 et la poursuite de l'accélération engagée en 2019, assise sur les cadres contractuels de travaux idoines dont les bailleurs se sont dotés.

16 opérations portant sur 3 015 logements font ainsi l'objet de demandes de financement.

Les crédits 2021 sont répartis, comme les années précédentes, en fonction du calendrier prévisionnel d'entrée en chantier des réhabilitations et en tenant compte des reliquats constitués auprès des délégataires à la pierre.

Sans préjudice des optimisations qui pourront être apportées en gestion par un dialogue avec les administrations centrales, le recours à une programmation dynamique est introduit sous la forme d'une réserve de performance de 18 % des AE de 2021. Sa mobilisation permettra de venir en soutien des projets qui, en quelque point du bassin minier, seront les plus avancés, une fois les délégations initiales consommées.

Dans l'hypothèse où le rythme des travaux excéderait les capacités annuelles de soutien financier par l'État, des autorisations de démarrage anticipé des opérations seraient accordées.

	Répartition des AE 2018	Reliquat AE 01/01/2019	Répartition des AE 2019	Reliquat AE 01/01/2020	Répartition des AE 2020	Reliquat AE 01/01/2021	Répartition des AE 2021	AE disponibles pour engagements en 2021
CABBALR	500.000 €	222.500 €	987.500 €	1.541.200 €	0 €	1.541.200 €	0 €	1.541.200 €
CALL	2.900.000 €	252.500 €	6.252.800 €	4.570.300 €	46.500 €	1.790.800 €	1.774.200 €	3.565.000 €
CAHC (HD)	97.500 €	0 €	0 €	0 €	4.392.500 €	0 €	3.030.000 €	3.030.000 €
DA	2.550.000 €	2.550.000 €	136.000 €	2.686.000 €	0 €	2.686.000 €	0 €	2.686.000 €
CCCO (HD)	1.530.000 €	0 €	0 €	0 €	1.311.000 €	0 €	2.323.000 €	2.323.000 €
CAPH	800.000 €	800.000 €	1.742.500 €	612.500 €	2.296.500 €	799.000 €	224.500 €	1.023.500 €
CAVM	1.322.500 €	1.322.500 €	170.000 €	930.000 €	1.600.000 €	675.000 €	820.000 €	1.495.000 €
Réserve de performance							1.828.300 €	1.828.300 €
<b>Totaux</b>	<b>9.700.000 €</b>	<b>5.147.500 €</b>	<b>9.288.800 €</b>	<b>10.340.000 €</b>	<b>9.646.500 €</b>	<b>7.492.000 €</b>	<b>10.000.000 €</b>	<b>17.492.000 €</b>